



# Fiche action Consommer l'eau du robinet, ça me plaît !

Remplacer l'achat de bouteilles d'eau par le placement de fontaines à eau ou par la consommation directe de l'eau du robinet, c'est doublement bon : pour la planète et pour notre portefeuille !

## Dans cette fiche, vous trouverez...

- ✓ des éléments pour construire votre argumentaire
- ✓ des conseils méthodologiques ciblés
- ✓ un calendrier de mise en œuvre
- ✓ les moyens humains, techniques et financiers à prévoir
- ✓ les partenaires potentiels à mobiliser
- ✓ des exemples d'indicateurs pour évaluer votre action
- ✓ des recommandations techniques
- ✓ des recommandations pour accompagner le changement
- ✓ les coordonnées de communes qui sont passées à l'eau du robinet

## Pourquoi préférer l'eau du robinet ?

Une eau :

- de qualité
- moins chère financièrement
- plus écologique

L'eau du robinet est d'une qualité microbiologique et chimique irréprochable. Plus de 50 paramètres sont contrôlés de manière régulière par les distributeurs<sup>(1)</sup>. Alors pourquoi ne pas consommer l'eau du robinet, bonne pour la santé de tous et disponible directement sur nos lieux de travail ?



**Les résultats des analyses d'eau réalisées dans votre commune sont disponibles sur le site internet de votre distributeur d'eau (reportez-vous à la facture d'eau pour connaître le distributeur actif sur votre territoire).**

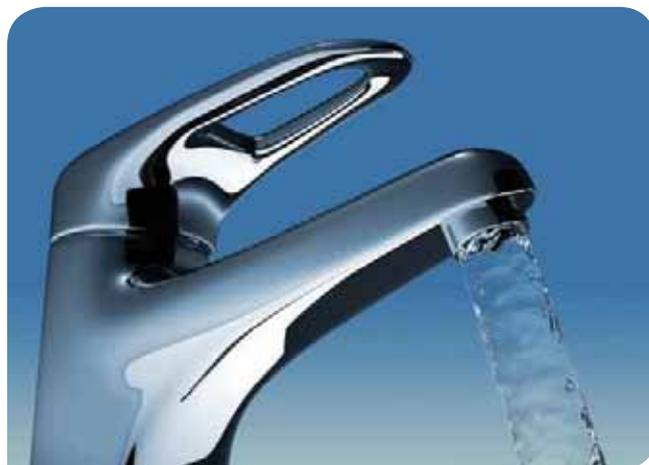
De plus, le coût économique et écologique de l'eau du robinet est nettement inférieur à celui de l'eau en bouteille.

En terme d'impact environnemental, on estime que la différence est d'un facteur 90 à plus de 1000<sup>(2)</sup>. Consommer de l'eau du robinet (directement ou via le placement de fontaines à eau raccordées sur le réseau) permet de limiter l'énergie et les ressources utilisées pour la production et le transport de l'eau (et donc la pollution associée à ces activités), de réduire les déchets plastiques d'emballage, de supprimer la charge de manutention des bouteilles...

Le coût à l'achat de l'eau de distribution est également bien inférieur. Selon les régions et le type d'eau embouteillée (minérale ou de source), l'eau du robinet est de 100 à 200 fois moins chère.



**Moins de dépenses et moins de bouteilles plastiques à éliminer... A l'Administration communale d'Anderlecht, les salles de réunion, dont celle du Conseil communal, sont désormais équipées de fontaines à eau et de carafes. Ce ne sont pas moins de 3000 bouteilles plastiques (2l) de déchets qui sont ainsi évitées par an, ce qui représente une économie à l'achat d'environ 1000€... Une somme non négligeable !**



(1) Les distributeurs d'eau sont tenus de réaliser des analyses conformément à la législation régionale. Les paramètres à analyser ainsi que la fréquence des contrôles sont définis, pour la Wallonie, dans le Code de l'eau, et, pour la Région de Bruxelles-Capitale, dans l'arrêté du Gouvernement relatif à la qualité de l'eau distribuée par réseau (transposition de la directive européenne 98/83/CE).

(2) Evaluation de l'impact selon la méthode Ecobilan. Consultez la fiche L'eau potable : 1000 fois plus écologique que l'eau minérale (voir rubrique « Pour en savoir plus »).

## Objectifs de l'action

- Diminuer le coût d'achat de l'eau de boisson
- Supprimer les déplacements et la manutention du personnel liés à l'achat d'eau en bouteille
- Réduire les déchets d'emballage
- Sensibiliser le personnel et les élus aux avantages de consommer l'eau de distribution, au travail mais aussi à la maison

## Etapas de mise en œuvre et moyens nécessaires

### Déroulement

Calendrier estimatif (semaines)	Etapas de mise en œuvre
S - 16	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etablir un diagnostic de la situation actuelle. Il s'agit de récolter les données permettant de caractériser et quantifier les habitudes de consommation, ainsi que d'envisager les améliorations possibles en concertation avec les services techniques concernés (économat, gestion des bâtiments...).</li> <li>Exemples de données : nombre de bouteilles d'eau achetées par an, budget annuel consacré à l'achat de bouteilles d'eau, possibilités techniques d'installer des fontaines à eau aux différents étages/bâtiments/etc., temps de travail consacré à l'approvisionnement en bouteilles d'eau, disposition du personnel à boire l'eau du robinet...</li> <li>→ Obtenir l'accord du Collège pour tester la suppression de l'utilisation d'eau en bouteille et établir un descriptif des alternatives envisageables.</li> </ul>
S - 13	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Se mettre en contact avec des communes n'utilisant plus d'eau en bouteille afin de recueillir leurs recommandations (voir rubrique « Ils l'ont déjà fait... »).</li> <li>→ Se mettre en contact avec les partenaires potentiels (voir rubrique « Partenaires »).</li> <li>→ Etablir une estimation du coût financier de l'opération (location et entretien / achat de fontaines, interventions techniques de plomberie ou électricité, carafes, gourdes...).</li> <li>→ Définir les résultats attendus et les indicateurs qui seront utilisés pour l'évaluation.</li> </ul>
S - 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Obtenir l'accord du Collège sur l'alternative la plus adéquate ainsi que le budget nécessaire.</li> <li>→ Lancer les demandes de devis aux firmes potentielles.</li> </ul>
S - 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Commander le matériel (fontaines, carafes, gourdes...) et planifier sa mise en place.</li> </ul>
S - 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Communiquer vers le personnel pour annoncer le changement et expliquer les avantages.</li> </ul>
S	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Placer les fontaines (le cas échéant).</li> <li>→ Distribuer les carafes et/ou gourdes, idéalement accompagnées d'une action conviviale de promotion de type dégustation d'eaux à l'aveugle (« Bar à eaux »), découverte de sirops originaux...</li> </ul>
A chaque engagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Lors de l'arrivée d'un nouvel agent, l'informer et le sensibiliser à l'opération, et lui fournir une carafe et/ou gourde.</li> </ul>
S + 6 - 9 - 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evaluer l'opération et communiquer les résultats au Collège, aux agents et à la population. Pour compléter les données chiffrées, n'hésitez pas à réaliser une enquête de satisfaction auprès des agents. Elle apportera des éléments d'appréciation pour déterminer les améliorations à apporter le cas échéant.</li> </ul>

Calendrier estimatif (semaines)	Etapes de mise en œuvre
	<p>Exprimez les résultats en termes d'économies financières réalisées et de réduction de l'impact environnemental de l'administration. Utilisez des équivalents qui ont du sens pour tout un chacun.</p> <p><i>Par exemple, exprimez la quantité d'énergie économisée pour la production de l'eau du robinet par rapport à l'eau en bouteille en terme de nombre de kilomètres parcourus en voiture (plutôt qu'en litres de pétrole), exprimez le nombre de bouteilles en plastique évitées en terme de nombre de sacs bleus PMC...</i></p> <p>Ces informations seront transmises au Collège, aux agents (via la newsletter de l'EcoTeam, les communications de service, les valves, par e-mail...) et à la population (via le bulletin communal, les valves, lors d'évènements communaux...). L'exemplarité communale pourra ainsi jouer pleinement son rôle.</p>
Tous les 3 - 6 mois	<p>→ Organiser régulièrement des activités mettant à l'honneur la consommation d'eau du robinet.</p> <p>Ces moments de convivialité contribueront à entretenir la motivation des agents et à ancrer les nouvelles habitudes.</p> <p>Profitez des évènements internes ou des projets auxquels la commune participe pour y intégrer un message de sensibilisation à l'eau du robinet. La fête de l'environnement, la semaine de l'eau, la fête du personnel, un petit déjeuner de la mobilité... constituent de bonnes occasions.</p>



Tout au long de la phase de lancement et une fois que l'opération est en place, pensez à collecter et conserver les données qui seront nécessaires à l'évaluation.

## Moyens humains

Les données sont des estimations pour une administration d'environ 750 employés, répartis en 10 bâtiments et avec 15 fontaines à installer.

Pour le lancement de l'opération	
Etablissement du diagnostic et du descriptif des alternatives possibles.	7h
2-3 réunions de l'EcoTeam pour la coordination du projet.	2-3 x 2h
Si placement de fontaines raccordées à l'eau de distribution, inventaire (p.ex. photo) des lieux d'implantation et des interventions techniques nécessaires, avec les services concernés.	7-14h
Gestion des devis, commande et gestion de la mise en place du matériel.	21h
Conception des supports de communication (affiches, e-mail...).	14h
Organisation d'une activité conviviale de promotion.	21h
En phase de routine	
Organisation d'une activité conviviale de promotion.	14h/6 mois
Evaluation des résultats.	2h/6 mois
Information et sensibilisation des nouveaux membres du personnel.	½ h/personne

## Moyens techniques et financiers

Pour la phase de lancement de l'opération et la routine	
Location et entretien de fontaines à eau (remplacement du filtre et désinfection minimum 1 x/an).	150€ HTVA/an/fontaine
Achat de fontaines à eau.	800€ HTVA/fontaine
Achat des carafes.	5€ HTVA/carafe
Achat des gourdes (avec housse isolante).	12€ HTVA/gourde
Personnalisation des carafes/gourdes (p. ex. 1 logo en 2 couleurs).	5€ HTVA/carafe ou gourde
Création de supports de communication (affiches...).	50-100€



**Bon à savoir ! Trucs et astuces pour limiter le coût de l'opération :**

- ✓ Pensez transversal et intégrez l'opération dans un autre projet qui vise les mêmes objectifs. Les coûts pourront ainsi être partagés.
- ✓ Faites apparaître dans vos demandes de devis pour les fontaines les interventions techniques (plomberie, électricité) qui ne peuvent pas être réalisées par les services communaux. Ces firmes disposent de services techniques internes et peuvent parfois les proposer gratuitement ou à un prix avantageux en tant que geste commercial.
- ✓ Certains distributeurs d'eau (intercommunales, SWDE ou régie communale) fournissent des carafes ou peuvent sponsoriser votre action... N'hésitez pas à les contacter !

## Partenaires



## Résultats attendus et indicateurs

Les résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs) et les indicateurs permettant d'évaluer s'ils ont été atteints, sont à définir en amont de la mise en place de l'action. Ils seront influencés par le diagnostic initial, qui fournira notamment des informations sur la marge de progression possible.

A titre d'exemples :

- Plus aucune bouteille d'eau n'est achetée. Le nombre de bouteilles d'eau achetées sur un an a diminué de 90%.
- Après un an, l'économie réalisée pour le budget « Achat d'eau de boisson » (différence entre l'économie réalisée sur le budget consacré à l'achat de bouteilles d'eau et le surcoût de la facture d'eau de distribution<sup>(3)</sup>) est de minimum 80% de l'ancien budget consacré à l'achat de bouteilles d'eau.
- 50% des agents disposent d'une fontaine ou d'un point d'eau à moins de 25 m de leur bureau.
- 90% des agents disposent d'une carafe ou d'une gourde.
- 3 campagnes de sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet ont été menées, étalées sur minimum 9 mois.
- 50% des agents affirment ne plus utiliser d'eau en bouteille et se déclarent satisfaits.



**N'oubliez pas d'assortir les résultats attendus d'un intervalle de temps (« Un an/6 mois/... après la mise en place de l'action »...)**

## Recommandations

### Quelle(s) alternative(s) choisir ?

Plusieurs alternatives à l'eau en bouteilles existent : eau du robinet ou fontaine à eau, fontaine raccordée au réseau ou avec bonbonnes, fontaine réfrigérée ou pas, fontaine avec possibilité de gazéification.

Votre choix devra tenir compte des besoins réels du personnel et des possibilités techniques et financières.



**Bon à savoir !**

**Évitez si possible les fontaines munies de bonbonnes : ces équipements ont un impact environnemental 4 fois plus important que les fontaines raccordées au réseau, soit 200 fois plus important que la consommation directe de l'eau du robinet<sup>(4)</sup>. L'achat de bonbonnes est par ailleurs coûteux et nécessite une gestion rigoureuse des stocks sous peine de tomber en panne sèche...**

La location des fontaines représente une charge financière de départ moins lourde que l'achat, ce qui peut contribuer à rendre l'opération réalisable. Elle inclut généralement un entretien annuel qu'il ne faudra pas oublier de planifier avec le fournisseur.

Quelques interventions techniques (plomberie, électricité) seront souvent nécessaires pour la mise en place de fontaines et devront donc figurer dans le planning de mise en œuvre de l'opération.

D'autres détails techniques sont également à considérer :

- La hauteur de l'espace de remplissage, pour permettre une manipulation aisée des carafes, gourdes...
- L'absence de distributeur de gobelets, pour encourager l'utilisation de contenants réutilisables et éviter les demandes que susciterait un distributeur vide
- Etc.

L'accès ou pas des fontaines aux visiteurs devra notamment être pris en compte.

Pour encourager la consommation de l'eau du robinet, des carafes (individuelles et/ou collectives) peuvent être distribuées au personnel de bureau, tandis que les gourdes constituent une bonne solution pour le personnel itinérant. Y insérer le logo de l'EcoTeam et/ou de l'administration personnalisera l'opération. Si la temporalité du projet le permet, proposez au Collège de les offrir comme cadeau de fin d'année témoignant de son soutien à cette opération.



Supports de communication de l'EcoTeam d'Anderlecht

(3) Le montant de la facture d'eau de distribution est à utiliser avec précaution. Notamment, il faut s'assurer qu'aucune autre modification significative dans les infrastructures ou les utilisations ne puisse être à l'origine du surcoût.

(4) Évaluation de l'impact selon la méthode Ecobilan : <http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/dd-au-travail/fiches-ecobilan/ecobilan-de-leau/>

## Comment accompagner le changement ?

Cette action touche aux habitudes et à la santé de chacun. Il convient donc d'apporter une attention particulière à l'accompagnement du changement, notamment via le volet communication (informations sur la qualité de l'eau, bénéfices du changement, conseils pour un bon entretien du matériel...).

- Une communication « sympathique », avec un slogan engageant donnera une touche dynamique et contribuera à une première impression conviviale de l'opération.



### Les slogans, c'est dément !

L'eau du robinet, je m'y mets ! / ça nous plaît !  
/ y'a qu'ça d'vrai !

Tout le monde à l'eau ! ... du robinet

Passer à l'eau de distribution, c'est une question de bon sens... / y'a qu'ça d'bon ! / que c'est bon !

L'eau du robinet, une source d'avantages !

L'eau du robinet ? Cela coule de source !

Etancher sa soif... en préservant la planète

- Face aux craintes concernant le goût de l'eau du robinet, l'organisation d'une dégustation d'eaux à l'aveugle permettra à chacun de se faire une opinion et balaira les idées reçues. Une astuce pour éliminer un éventuel goût de chlore consiste à laisser l'eau s'aérer et à la réfrigérer pendant environ 20 minutes.
- Quand la qualité de l'eau est également mise en cause, les réticences pourront être levées en complétant la dégustation par une analyse complémentaire de l'eau<sup>(5)</sup>, une séance d'information sur les paramètres de qualité de l'eau, ou encore une explication sur l'efficacité des filtres des fontaines.
- Ne négligez pas de sensibiliser les élus afin que les carafes soient aussi utilisées dans les réunions officielles telles que les séances du conseil Communal ou encore à l'occasion de réunions publiques. L'exemplarité de la démarche sera ainsi pleinement mise en valeur.

## Et ne pas oublier ...

... de planifier le remplacement des filtres des fontaines, le cas échéant, et d'indiquer la date d'installation sur les filtres ;

... de vérifier la teneur en calcaire si l'eau du robinet est utilisée directement et, si besoin, de fournir un kit de décalcarisation avec les carafes et les gourdes (les traces de calcaire peuvent facilement être éliminées en laissant agir un mélange de vinaigre et d'eau chaude durant 15 minutes). Cet entretien sera réduit si les contenants sont vidés chaque jour ;

... de prévoir l'entretien des carafes collectives ;  
... d'évaluer l'action après quelques mois ;  
... d'informer sur les résultats évalués ;  
... de sensibiliser les nouveaux arrivants à la consommation de l'eau du robinet.

## Ils l'ont déjà fait....

**Administration communale d'Anderlecht** – Cellule Eco-conseil (Tél. : 02/558 09 19)

**Administration communale d'Ohey** – Service du Développement Territorial (Tél. : 085/82 44 70)

**Province de Namur** – Service technique/Cellule environnement (Tél. : 081/77 54 25)

## Pour en savoir plus

### Publications grand public

L'eau du robinet et la santé, Brochure d'information éditée par Aquawal et disponible à l'adresse : <http://www.aquawal.be/fr/brochure-l-eau-du-robinet-et-la-sante.html?IDC=620>

Passez à l'eau du robinet !, article du Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC) (2012), disponible à l'adresse : [http://www.crioc.be/index.php?mode=document&id\\_doc=6757&lang=fr](http://www.crioc.be/index.php?mode=document&id_doc=6757&lang=fr)

### Données scientifiques (impacts environnementaux)

L'eau potable : 1000 fois plus écologique que l'eau minérale, Fiche d'information sur l'eau potable éditée par la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE), disponible à l'adresse : <http://www.trinkwasser.ch/fr/html/download/pdf/iep3.pdf>. Et basée sur l'Ecobilan Eau potable – eau minérale de Jungbluth N. (2006), disponible à l'adresse : <http://www.esu-services.ch/cms/fileadmin/download/jungbluth-2006-ecobilan-eau.pdf>

### Structure de la distribution et contrôle de la qualité des eaux en Wallonie et à Bruxelles

Qualité des eaux distribuées par le réseau public en Wallonie, document de la Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGARNE) de la région wallonne (2011), disponible à l'adresse : [http://environnement.wallonie.be/de/eso/eau\\_distribution/](http://environnement.wallonie.be/de/eso/eau_distribution/)

(5) Une liste des laboratoires agréés est disponible sur [aquawal.be](http://aquawal.be) pour la Wallonie. Les analyses peuvent être faites gratuitement par Brulabo pour la région de Bruxelles-Capitale.

